

**COMMUNIQUE DE PRESSE  
CONSEIL DE DIRECTION DU 20 AU 23 MAI 2008  
HÔTEL FORT ROYAL – DESHAIES - GUADELOUPE**

**Un office agricole**



**ODEADOM**

*Office de Développement de l'Économie Agricole  
des Départements d'Outre-Mer*

Guadeloupe  
Guyane  
Martinique  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

Le Conseil de Direction de l'ODEADOM s'est déroulé en Guadeloupe du 20 au 23 mai 2008, sous la présidence de Monsieur Éric NELSON, Président de la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe.

Monsieur Éric NELSON a été nommé Président du Conseil de Direction de l'ODEADOM par décret du Président de la République en date du 9 mai 2008.

Le Préfet de Guadeloupe, Monsieur Emmanuel BERTHIER a ouvert la séance du Conseil de direction, en souhaitant la bienvenue à l'ensemble de ses membres, et a présenté la situation du département de la Guadeloupe, notamment sur le plan agricole.

Monsieur Paul LUU, Directeur de l'ODEADOM a tenu à remercier le Préfet de Région, M. Emmanuel BERTHIER, les services déconcentrés de l'État, notamment la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, dirigée par M. Gilbert GRIVAULT, ainsi que les professionnels Guadeloupéens au travers de la Chambre de l'Agriculture de la Guadeloupe représentée par son Président Monsieur Éric NELSON, pour leur concours précieux à l'organisation de ce Conseil de Direction.

Le Directeur, Paul LUU, a présenté dans le cadre de son exposé, un panorama complet de l'agriculture des territoires ultramarins des océans atlantique et indien ainsi que les faits marquants pour l'ensemble des filières agricoles.

Le Conseil a notamment traité les grands thèmes suivants :

- actualités de la mise en œuvre du programme POSEI IV ;
- présentation du « plan banane durable » portant sur la période 2008 – 2013 dont l'objectif principal est de consolider une filière vitale pour l'économie des Antilles ;
- maintien de l'ODEADOM, dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques, qui pourra donc poursuivre ses missions d'accompagnement du monde agricole ultramarin.

### **Mise en œuvre du POSEI IV : entrée dans une phase de croisière**

#### Suivi des paiements

Les premiers paiements relatifs au programme POSEI IV ont été réalisés au cours de l'exercice FEAGA 2007.

En M€	Exercice FEAGA 2007	Exercice FEAGA 2008 (en cours)
RSA	18,22	10,18
Banane <sup>1</sup>	75,51	129,05
Canne	15,62	14,95
Animal	12,46	12,68
Végétal	9,65	7,95
<b>Total</b>	<b>131,46</b>	<b>174,81</b>

<sup>1</sup> Aide compensatoire banane pour l'exercice FEAGA 2007.

### Le POSEI banane finalisé

Le programme POSEI banane, établi par les autorités françaises en concertation avec les professionnels antillais de la filière, a été approuvé par les services de la Commission européenne en date du 22 août 2007.

En application du programme POSEI banane, approuvé par les services de la Commission européenne, deux circulaires du Ministère de l'agriculture et de la pêche, respectivement du 10 septembre 2007 et du 6 février 2008, définissent d'une part, les modalités d'établissement des références historiques individuelles des producteurs et d'autre part, les modalités de gestion des droits à prime des producteurs ainsi que celles relatives à la gestion et au paiement de l'aide.

C'est ainsi qu'au titre de l'année 2007, une avance de 50% de l'aide et le solde ont été versés respectivement en octobre et décembre 2007, représentant un montant global de 129,05 M€ pour 704 planteurs représentés par trois organisations de producteurs.

Le Directeur a précisé que des adaptations du programme étaient en préparation pour tenir compte de la situation résultant des crises récentes ayant touché la production antillaise, notamment le cyclone DEAN.

### Le manuel de l'utilisateur en cours de finalisation

Destiné à l'ensemble des professionnels ultramarins susceptibles de bénéficier des aides du POSEI IV, un manuel de l'utilisateur est en cours de finalisation et a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil de Direction. Ce document se compose d'un volume commun à l'ensemble des départements d'outre-mer et d'un volume relatif aux mesures spécifiques à chaque DOM. Chaque mesure d'aide y est décrite dans une fiche comprenant notamment les rubriques suivantes :

- qualification des bénéficiaires ;
- modalités de calcul et paiement de l'aide ;
- constitution et remise du dossier.

Le document sera disponible au début de l'été 2008 dans sa version papier et électronique (CD-ROM).

### Un site internet dédié

Lors de la diffusion du manuel de l'utilisateur, un nouveau site internet sera créé : [www.posei-france.fr](http://www.posei-france.fr). Ce nouveau site internet permettra de consulter l'intégralité des cinq volumes du manuel de l'utilisateur et de prendre connaissance de l'actualité relative à la mise en œuvre du programme POSEI IV.

### Les réseaux de référence

Le programme POSEI IV comprend une mesure relative à la mise en place dans les quatre départements d'outre-mer de dispositifs « d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales » et « de suivi-évaluation des filières animales ». Les trois instituts techniques (Institut de l'Élevage, Institut du Porc et Institut de l'Aviculture) ont été chargés de mettre en place le programme de travail pluriannuel en partenariat avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

Ces trois instituts ont créé une antenne permanente en Guadeloupe, composée d'un ingénieur de chaque institut, intervenant sur la zone Antilles – Guyane. Lors du Conseil, le responsable de l'antenne, Monsieur Frédéric GALAN a fait une présentation des activités pour 2007.

## « Plan banane durable »

Ce plan banane durable constitue le premier programme sectoriel banane pour les Antilles et a pour principal objectif de réduire au minimum les effets potentiellement non souhaités de la production bananière sur l'environnement de la Guadeloupe et de la Martinique.

Ce programme sectoriel est élaboré sur la base d'un tronc commun aux Antilles au niveau des **cinq axes stratégiques** retenus qui se déclineront ensuite en actions éventuellement spécifiques à chaque département.

Les cinq axes stratégiques retenus sont les suivants :

- l'acquisition de connaissances sur les systèmes de culture durable ;
- la validation des résultats de la recherche et la mise à disposition de ces résultats aux producteurs ;
- le transfert de compétences à l'ensemble des planteurs ;
- la mise en place de mesures d'accompagnement des planteurs ;
- l'amélioration de l'image de la banane de Guadeloupe et de Martinique et de sa mise en marché.

Les résultats attendus de ce programme sont notamment l'obtention de nouvelles variétés de bananes desserts résistantes aux maladies et adaptées au marché, la mise en place de systèmes de cultures intégrés, peu consommateurs de pesticides, et l'acquisition d'une capacité d'innovation renforcée pour faire face aux changements des conditions de production.

Ce programme sectoriel intégrera l'ensemble des acteurs de la filière et toutes les étapes de la production jusqu'à la commercialisation dans l'Union européenne. Son coût est estimé à près de **317 M€** et le plan de financement devra être finalisé avant son adoption définitive par le Conseil de Direction de l'ODEADOM de novembre 2008.

Alors que la première **campagne de promotion** sur le marché intérieur de l'Union européenne portant sur le **logo des régions ultrapériphériques (RUP)** s'achève le 30 juin prochain avec un bilan extrêmement positif, l'Union des Groupements de Producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique, en collaboration notamment avec la filière melon de Guadeloupe et de Martinique et la filière ananas Victoria de la Réunion, a déposé le 30 novembre 2007 auprès de l'Office un nouveau projet de programme de promotion de trois années.

Après examen et avis de l'ODEADOM et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le projet de campagne de promotion a été présenté le 15 février 2008, pour acceptation, aux services de la Commission européenne, lesquels doivent se prononcer au plus tard le 30 juin 2008.

## L'ODEADOM en 2008 et après ....

### La Réforme générale des politiques publiques

Dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP), il a été décidé d'opérer une nouvelle phase de regroupement des offices agricoles en créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'une part, l'Agence de services et de paiements (ASP – fusion de l'AUP et du CNASEA), chargée notamment de verser les aides de masse relevant de la Politique

agricole commune (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier) et d'autre part, FranceAgriMer, pour le suivi des filières agricoles métropolitaines (fusion des offices agricoles à l'exception de l'ODEADOM).

Dans ce cadre, l'ODEADOM serait maintenu en tant qu'établissement public national et poursuivrait ainsi son travail spécifique d'accompagnement du monde agricole ultramarin, en contribuant à son développement durable en étroite concertation avec les professionnels.

#### Le budget de l'ODEADOM en 2008

Le Directeur a rappelé que le Conseil de Direction de novembre 2007 a adopté le budget 2008 de l'Office qui s'élève pour sa part nationale à 10,081 M€ dont 5,634 M€ pour les interventions en faveur du développement de l'ensemble des filières agricoles d'outre-mer.

Lors du présent Conseil, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, souligné par le Directeur, et après une première tranche de 3,538 M€ affectée en novembre 2007, une nouvelle tranche de 2,008 M€ a fait l'objet d'une affectation de crédit au titre des interventions nationales.

#### Les aides nationales pour la période 2008 - 2013

Pour remplacer les régimes d'aide applicables jusqu'au 31 décembre 2007, l'ODEADOM a initié fin 2007 le processus de notification aux services de la Commission européenne des régimes d'aide et d'exemption couvrant l'ensemble des interventions de l'ODEADOM au niveau national pour la période 2008-2013.

A ce jour, la quasi-totalité des régimes d'aide et d'exemption ont été approuvés par la Commission européenne. Ainsi, l'Office pourra continuer à soutenir via son budget d'intervention le développement de l'économie agricole des quatre départements d'outre-mer dans les domaines suivants :

- Aides en faveur du secteur de l'élevage ;
- Aides à l'assistance technique ;
- Aides aux groupements de producteurs ;
- Aides destinées à encourager la production de produits de qualité ;
- Aides aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- Aides à la recherche et au développement relatif au secteur agricole et alimentaire ;
- Aides aux études de faisabilité technique dans les secteurs agricoles et alimentaires.

En revanche, les régimes d'aide et d'exemption approuvés ne permettent plus l'octroi de certains types d'aides, notamment les aides relatives à des actions d'encadrement commercial, ou les inséminations artificielles.

Les régimes d'aide et d'exemption approuvés sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ODEADOM : [www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr).



Le Conseil de Direction décentralisé est aussi l'occasion de renforcer les liens indispensables entre l'ODEADOM et les professionnels, et à ces derniers d'échanger leur savoir-faire et leurs expériences.

Des visites sur le terrain Guadeloupéen durant deux jours et demi ont permis à l'ensemble des Membres du Conseil de Direction d'apprécier le dynamisme des grandes cultures

traditionnelles d'exportation (banane et canne à sucre) et l'avancement des nombreux projets de diversification mis en œuvre dans le cadre des programmes sectoriels examinés en séance.

Ce dynamisme et ces initiatives mettent en lumière le nouvel élan de l'agriculture guadeloupéenne dont l'un des objectifs est de contribuer à équilibrer la balance commerciale et alimentaire tant sur le plan qualitatif que quantitatif.



**Le prochain Conseil de Direction se tiendra à Montreuil, du 18 au 21 novembre 2008.**

Contacts presse :

Stéphane JORET au 06-79-95-29-66 [stephane.joret@odeadom.fr](mailto:stephane.joret@odeadom.fr)

Martine DUMORTIER au 01-41-63-19-79 [martine.dumortier@odeadom.fr](mailto:martine.dumortier@odeadom.fr)

